ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 96979

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la motion adoptée à l'unanimité par le congrès départemental de l'union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre des Bouches-du-Rhône relative à la création d'une commission d'historiens chargés d'évaluer en toute objectivité les différents aspects de la présence française outre-mer. Ce voeu précise que l'étude devrait être conduite par le centre d'études d'histoire de la défense qui a reçu pour mission de « promouvoir et encourager la recherche dans tous les secteurs de l'histoire de la défense et ainsi permettre une approche collective du passé de mieux comprendre le présent et de renforcer le lien entre l'armée et la nation ». Elle lui demande par conséquent quelle suite il compte réserver à une telle demande.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à rappeler à l'honorable parlementaire que le centre d'études et d'histoire de la défense (CEHD) a été initialement créé par l'arrêté du 17 novembre 1994 abrogé par l'arrêté du 25 mai 2000 portant attributions et organisation du centre d'études et d'histoire de la défense. Ce texte précise que le CEHD est chargé, en collaboration avec les états-majors, directions et services du ministère de la défense qui mènent des recherches historiques, d'encourager et d'animer la recherche relative à l'histoire de la défense sous tous ses aspects et pour toutes les périodes historiques. Il n'appartient donc pas au CEHD d'étudier spécifiquement les différents aspects de la présence française outre-mer. Cette tâche, qui ne saurait être limitée à la seule étude des aspects militaires, relève des historiens et des chercheurs qui ont entière liberté pour mener sur ce sujet toutes les recherches qu'ils souhaitent.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Andrieux
Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96979
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6077
Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10069